

**ASSEMBLÉE NATIONALE**27 janvier 2006

---

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 34

présenté par

M. Gremetz, M. Liberti, M. Dutoit, Mme Jacquaint, Mme Buffet, Mme Fraysse  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 16**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la création de l'agence de la cohésion sociale au détriment du FASILD. Nier l'importance du FASILD, et de ne pas en conserver la structure, constitue une erreur. C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet article.